

Communiqué de presse - FQAESC

Montréal, 7 octobre 2024

La FQAESC salue le Projet de loi 76 visant à améliorer la qualité de la construction et la sécurité du public

La fédération québécoise d'associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC) tient à exprimer son soutien à l'initiative du gouvernement du Québec à travers le dépôt du Projet de loi 76, présenté par le ministre du Travail, M. Jean Boulet. Ce projet de loi représente une avancée significative dans l'amélioration de la qualité des constructions au Québec, tout en renforçant la protection des citoyens. Il reflète également les objectifs de la FQAESC qui souhaitait ce changement depuis longtemps et continuera à s'engager à promouvoir des normes rigoureuses d'inspection et de conformité dans tous les projets de construction.

Le Projet de loi 76 répond à une demande cruciale de l'industrie de la construction : instaurer des inspections obligatoires à des étapes clés du processus de construction. La FQAESC se réjouit de l'alignement de ces mesures avec ses recommandations, visant à renforcer le cadre réglementaire en matière de surveillance et d'inspection. Cette approche garantira que chaque projet respecte non seulement les normes de sécurité, mais également les standards de qualité attendus par les consommateurs québécois.

Consolidation des inspections à plusieurs niveaux

Ce projet prévoit des inspections obligatoires à au moins trois étapes charnières, ce qui permettra de renforcer le contrôle sur la conformité des travaux. La FQAESC salue cette initiative, qui répond directement à la nécessité de disposer d'un système plus strict et structuré en matière de surveillance des chantiers. Nous croyons fermement que cela contribuera à l'amélioration de la qualité de l'ensemble des infrastructures construites au Québec.

Protection accrue des consommateurs

Le projet de loi 76 représente un bond en avant pour la protection des consommateurs. La mise en place d'un cadre plus strict en matière de conformité garantit que les propriétaires québécois bénéficieront d'une plus grande sécurité et d'une meilleure transparence dans l'exécution des travaux de construction. La FQAESC salue également les dispositions du projet visant à mieux encadrer l'octroi de licences aux constructeurs-propriétaires, ce qui contribuera à éliminer le travail sans licence ou non conforme, un enjeu de longue date dans le secteur.

Engagement de la FQAESC envers une industrie forte et transparente

Enfin, la FQAESC se félicite des efforts du gouvernement visant à rendre le système plus transparent et à favoriser des processus de résolution de litiges plus accessibles, notamment via la médiation. Cette approche proactive facilitera la résolution des différends entre les consommateurs et les entrepreneurs, assurant ainsi que tous les acteurs de l'industrie puissent travailler dans un environnement respectueux des normes.

La FQAESC continuera de suivre de près l'évolution de ce projet de loi et participera activement aux consultations et discussions à venir. Nous sommes fermement convaincus que ces changements renforceront la qualité des constructions au Québec, tout en assurant un cadre de travail plus sécuritaire pour tous.

A propos de la FQAESC

Depuis 2011, année de sa fondation, la Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC) regroupe des associations qui représentent des entrepreneurs, des fabricants et des fournisseurs de différents corps de métier du domaine de la construction.

Sa principale mission est d'assurer une représentativité équitable de ses membres dans l'industrie de la construction, en fonction des différents enjeux, par industrie et par métier.

La FQAESC travaille à la reconnaissance de l'expertise de l'industrie des spécialisées par des efforts de recherche et de développement. Son objectif est de contribuer à l'essor de l'industrie de la construction et d'assurer la sécurité du public.

2

ASSOCIATION MEMBRES

